



« L'enquête observatoire emploi/formation auprès des TPE et PME du Pays de Saint-Brieuc » est cofinancée par l'Union européenne.

Méthodologie de l'action « un observatoire pour agir »

Cette action s'inscrit dans les axes 1 et 2 du cahier des charges s'appliquant aux Maisons de l'Emploi, qui leur enjoignent de mettre en œuvre, sur leur périmètre territorial, des processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences Territoriale (GPECT) à partir d'une fonction d'observatoire et d'anticipation des mutations.

a) Objectifs de l'action « un observatoire pour agir »

L'action intitulée « un observatoire pour agir » est la déclinaison expérimentale, menée durant le 4^{ème} trimestre 2011, sur le territoire du Pays de Saint Brieuc, d'un dispositif s'inspirant du CRPDC, ou *Centre de Ressources en Prospective et Développement des Compétences*, action pilotée entre autres partenaires, par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord de France, Porte du Hainaut Emploi et la Maison de l'Emploi de Valenciennes Métropole.

La volonté des initiateurs de l'expérimentation est aussi de pérenniser le processus au-delà de 2011. Il pourrait alors prendre la forme d'un Centre de Ressources permanent qui mobiliserait les acteurs locaux de l'emploi et de la formation, ainsi que des représentants des entreprises et des salariés, autour d'une démarche globale et concertée d'anticipation et d'identification des besoins en compétences des entreprises du Pays de Saint Brieuc.

En conséquence, l'action « un observatoire pour agir » se donne pour objectifs,

- d'aider les entreprises à ne pas se limiter à une approche consistant à utiliser le marché du travail à très court-terme comme vivier de main-d'œuvre immédiatement opérationnelle
- d'identifier les emplois à risque et garantir la montée en qualification des salariés et des chercheurs d'emploi
- d'anticiper les départs en retraite
- d'appuyer les TPE-PME-PMI dans leurs problématiques Ressources Humaines de façon réactive
- de mutualiser et apporter de la lisibilité aux dispositifs et interventions des acteurs RH du territoire
- de garantir le maintien et le développement d'une main d'œuvre qualifiée sur le territoire,
- de développer, pour les entreprises en difficulté, une offre de service en complémentarité des dispositifs de droit commun.

b) Le principe d'enquête par contact direct

L'action est fondée sur l'hypothèse qu'un « recueil de paroles de chefs d'entreprises » est un facteur d'enrichissement qualitatif d'une GPECT du Pays de Saint Brieuc et facilitera le passage à l'action. Dans ce sens, la démarche a vocation à être étendue à toutes les entreprises du territoire avec une priorité donnée aux entreprises les plus isolées.

Elle est complémentaire de l'observation statistique des grands agrégats démographiques et socio-économiques du territoire. Les situations d'échange en face à face avec les dirigeants d'entreprises sont considérées par les initiateurs de l'action comme supérieures aux enquêtes téléphoniques, postales et par courriel, en raison des taux de retour insuffisants qu'elles affichent, et de leurs lacunes en matière de recueil qualitatif.

c) Un guide unique d'entretien

Le dispositif fonctionne par compilation et traitement centralisé à la MEFPI d'entretiens avec des dirigeants d'entreprises, menés par des enquêteurs/capteurs délégués par leur organisme d'appartenance partenaire de l'action. L'objectif pour l'ensemble de l'action au cours du 4^{ème} trimestre 2011 est de 500 entreprises visitées avant le 31 décembre 2011. Les enquêteurs/capteurs utilisent tous un guide unique d'entretien d'enquête, élaboré par un groupe de travail de partenaires associés¹. Un mode d'emploi du guide d'entretien a été édité par la MEFPI, ainsi qu'une note synthétisant l'objectif de la démarche, afin qu'il soit utilisé de la manière la plus homogène possible.

d) Les enquêteurs/capteurs

Les organismes déléguant des collaborateurs pour réaliser l'enquête sont au 1^{er} novembre 2011 :

¹ Pôle Emploi, ALTER, Région Bretagne, UIMM, CCI, Mission Locale, MEFPI



« L'enquête observatoire emploi/formation auprès des TPE et PME du Pays de Saint-Brieuc » est cofinancée par l'Union européenne.

- Pôle Emploi, l'UIMM, Côtes d'Armor Développement, la Mission Locale, Zoopole Développement, AGEFOS PME, ALTER, ADELIANCE, ADE

e) Les filières prioritaires

Les filières professionnelles désignées comme cibles prioritaires pour le 4^{ème} trimestre 2011 sont :

- L'industrie
- L'industrie agroalimentaire
- Le transport et la logistique
- Le commerce de détail alimentaire et non alimentaire
- La filière HCR : hôtels, cafés, restaurants

A l'intérieur de ces filières cibles, les entreprises de 1 à 100 salariés sont à visiter en priorité parce qu'elles sont considérées comme moins bien outillées en matière de Gestion des Ressources Humaines.

La priorité accordée à ces filières n'interdit pas la visite d'entreprises appartenant à d'autres secteurs économiques ou relevant d'autres niveaux d'effectif salarié, s'il apparaît qu'elles pourraient être utilement associées aux projets qui pourraient surgir de l'enquête.

f) Des listes d'entreprises partagées

La MEFPI dispose d'une liste de 7000 entreprises de 1 salarié et plus du Pays de Saint Brieuc sous un format qui permet des extractions à partir de leurs codes NAF, des communes de domiciliation de leurs sièges, et de leur effectif.

Chaque partenaire déléguant un ou des « enquêteurs/capteurs » à l'action constitue à partir de cette liste, en concertation avec la MEFPI, le panel d'entreprises qu'il s'engage à visiter avec le questionnaire unique.

g) Le traitement des données recueillies

Les questionnaires complétés sont transmis aussi tôt que possible à la MEFPI. La MEFPI saisit et analyse les données recueillies selon 2 objectifs :

1. apporter des réponses de court terme aux entreprises qui auront manifesté le souhait d'en recevoir une, et à l'égard desquelles chaque enquêteur prend l'engagement que ce sera le cas.
2. anticiper à moyen et long terme les besoins des entreprises du territoire.

Les problématiques identifiées comme relevant du 1^{er} objectif, à traiter à court terme, le sont directement par la MEFPI. Il s'agit notamment,

1. des offres d'emploi ou d'alternance à satisfaire immédiatement, qui seront directement transmises à Pôle Emploi et /ou à la Mission Locale, si les entreprises interrogées ont donné leur accord pour ce faire
2. Les besoins de formation de court terme qui seront transmis au Point Région
3. Des demandes d'audit et de conseils subventionnés qui seront transmises à l'UT22 de la DIRECCTE

Les problématiques identifiées comme relevant du 2^{ème} objectif sont traitées lors de comités techniques mensuels réunissant des représentants des structures associées à l'enquête ainsi que de l'UT 22 de la DIRECCTE et de la Région Bretagne.

A l'issue de ces comités techniques, s'il apparaît que des projets peuvent émerger de la convergence de réponses apportées aux questionnaires, des groupes de travail ad hoc pourront être formés.

Enfin un comité stratégique trimestriel sera réuni afin d'évaluer et de replacer les données recueillies, qui seront croisées avec celles produites² par les organismes d'observation du territoire, dans une perspective plus globale et de moyen/long terme. Ce comité sera composé de tous les partenaires engagés de manière opérationnelle dans l'action, d'élus du territoire, de l'UT 22 de la DIRECCTE et de la Région Bretagne, des organisations professionnelles, des syndicats de salariés, des organismes consulaires et de représentants de tous organismes cooptés par les participants déjà nommés.

² Observatoires prospectifs des branches professionnelles, chiffres de l'emploi et enquête BMO produits par Pôle Emploi, statistiques de la DIRECCTE, synthèse de la dynamique de territoire de la Région, enquêtes sectorielles de CAD 22, etc.